

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2015
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROUCHON (par proc à M. ROULE à partir du N° 2015-11), M. NOUELLE, M. PROST, M. DIALLO (par proc. à M. TAKI), Mme BREMOND, M. JOUBERT (par proc. à M. PROST), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme CARRET), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. CHAVANE), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET jusqu'au N° 2015-06 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Côme TOLLET est élu secrétaire de séance à l'unanimité par 43 voix pour.

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014

3) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

4) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2014

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

5) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

6) EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON A LA COMMUNE DE QUINCIEUX - EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve, suivant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 4 décembre 2014, le montant des charges transférées par la Commune de Quincieux à la Communauté Urbaine de Lyon à 652 377 €. Monsieur le Député-Maire est autorisé à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adopté à la majorité par 42 voix pour et 1 abstention.

7) METROPOLE DE LYON - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES D'EXERCICE DE LA POLICE SPECIALE DES IMMEUBLES MENAÇANT RUINE, DE LA SECURITE DES IMMEUBLES COLLECTIFS A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION ET DE LA SECURITE DES ERP A USAGE D'HEBERGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CALUIRE ET CUIRE

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer cette convention.

Adopté à la majorité par 40 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

8) DESIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CULTURE SUITE A DEMISSION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 43 voix pour de procéder à la désignation d'un membre de la commission culture, par un vote à main levée. M. Claudio PARISI est désigné membre de la Commission Culture par 41 voix pour et 2 abstentions.

9) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE ET CUIRE - MODIFICATION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée par 43 voix pour et désigne M. Damien COUTURIER, par 34 voix pour et 2 abstentions, comme représentant au sein du Conseil d'administration de l'Association Musicale de Caluire et Cuire. La candidature de Monsieur Claudio PARISI recueille quant à elle 7 voix.

10) OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE CHARLES SENARD

Rapporteur : G. LACROIX

Le Conseil Municipal attribue par anticipation au collège Charles Sénard une subvention exceptionnelle de 150 euros. La dépense correspondante sera imputée au compte fonction 22 nature 6745 du budget 2015.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

11) AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2011-2014

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant correspondant à l'intégration de nouveaux développements dans le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

12) OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ARGEV POUR SA PARTICIPATION A L'EDITION 2014 DU TELETHON

Rapporteur : I. MAINAND

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 1 300 € à l'association ARGEV au titre du TELETHON 2014. Les crédits seront prélevés sur le compte nature 6745, fonction 020 G.

Adopté à la majorité par 41 pour et 2 abstentions.

13) DISPOSITIF BRIGADES VERTES - ANNEE 2015 - SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OFFRE DE SERVICE - DISPOSITIF "BRIGADES VERTES - BRIGADES RIVIERES"

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe d'intervention des "brigades vertes - brigades rivières" sur le territoire de la commune au cours de l'année 2015 et fixe la participation financière de la Ville à 40 € par jour de chantier et par équipe, soit un montant prévisionnel de 400 € pour l'année 2015 ; le calcul est prévisionnel et est établi pour 10 jours maximum d'intervention. Ce chiffre est toutefois susceptible d'ajustement en fonction des besoins et sera arrêté lors du bilan définitif des opérations réalisées. La Ville prendra également en charge la fourniture d'un repas chaud le midi aux agents accueillis dans le cadre de ce dispositif. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer le contrat d'offre de service du dispositif "Brigades vertes-Brigades rivières" pour l'année 2015 entre l'association Rhône Insertion Environnement et la Ville. La participation financière sera versée à la Métropole de Lyon sur les crédits inscrits au budget (fonction 830 nature 6288).

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

14) ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 24 septembre 2014. Monsieur le Député-Maire est autorisé à le signer. La participation financière sera fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif. Monsieur le Député-Maire est autorisé à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

15) LOGICIEL D'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE « PACK ADS » - MISE A DISPOSITION PAR LA METROPOLE DE LYON – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition du « PACK ADS » par la Métropole de Lyon en remplacement du logiciel « Droit de Cités », et approuve la convention à intervenir avec la Métropole de Lyon. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer.

Adopté à la majorité par 41 voix pour et 2 abstentions.

16) LOGEMENT SOCIAL – ENGAGEMENT TRIENNAL DE LA VILLE POUR LA PERIODE 2014-2016 AU TITRE DE LA LOI SRU MODIFIEE PAR LA LOI DU 18 JANVIER 2013

Rapporteur : C. TOLLET

Le Conseil Municipal fixe à 275 logements minimum l'objectif de logements sociaux à produire pour la période 2014-2016 au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains pour la Ville de Caluire et Cuire.

Adopté à la majorité, par 42 voix pour et 1 abstention.

17) REVERSEMENT DE SODEXO CORRESPONDANT AUX CHEQUES RESTAURANT "PERDUS ET/OU PERIMES" DU MILLESIME 2013

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal décide de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 032 € au Comité Socio-culturel du Personnel de la Ville de Caluire et Cuire. Les crédits correspondants seront inscrits au compte nature 6745 fonction 020G du budget primitif 2015 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

18) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les emplois permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

19) CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal autorise la création de ce poste. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours dans la nature et fonction correspondant au service concerné.

Adopté à la majorité par 38 voix pour et 5 contre .

20) MISE A JOUR DES EMPLOIS BENEFICIANT DE LOGEMENTS DE FONCTION

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal accepte la liste actualisée des emplois bénéficiant gratuitement d'un logement de fonction par nécessité absolue de service et des emplois bénéficiant d'un logement attribué par convention d'occupation précaire avec astreinte. Monsieur le Député-Maire est autorisé à établir les arrêtés individuels de concession et les conventions d'occupation en découlant.

Adopté à l'unanimité par 43 voix pour.

21) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Rapporteur : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal prend acte du déroulement du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2015.

Caluire et Cuire, le 3 février 2015

Le Député-Maire,

Philippe COCHET